



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 84322

Texte de la question

M. Lucien Degauchy interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le plan de réindustrialisation « nouvelle France industrielle », dont la seconde phase vient d'être lancée en mai 2015. Ce programme vise à créer une nouvelle dynamique chez les industriels français en intégrant davantage le numérique et l'international. Pour appuyer la modernisation de l'outil industriel français, en particulier dans les PME, les entreprises pourront bénéficier d'un accompagnement. Il souhaite connaître les mesures qu'il envisage pour soutenir ce projet.

Texte de la réponse

La Nouvelle France industrielle (NFI) est au cœur de la nouvelle stratégie industrielle adoptée par le Gouvernement. Elle vise à accélérer la modernisation de nos entreprises et à accompagner la transformation de leur modèle économique par le numérique. Lancée le 18 avril 2015, la seconde phase de ce plan a été resserrée autour de 9 solutions industrielles sectorielles et d'un programme transverse intitulé Industrie du futur. Les 9 solutions industrielles apportent des réponses concrètes aux grands défis économiques et sociétaux et positionnent nos entreprises sur les marchés d'avenir dans un monde où le numérique fait tomber la cloison entre industrie et service. Elles concernent les domaines suivants : mobilité écologique ; transports de demain ; médecine du futur ; alimentation intelligente ; confiance numérique ; objets intelligents ; économie des données ; ville durable ; nouvelles ressources. Ce dispositif, largement piloté par les industriels, a permis de concentrer l'énergie des acteurs dans un esprit collaboratif. Depuis 2013, 1 000 projets ont été accompagnés avec un soutien public de près de 2 Mds€, notamment issu du programme d'investissements d'avenir. Certains ont déjà atteint leurs objectifs comme le satellite à propulsion électrique, l'avion électrique e-fan ou le supercalculateur Sequana. De nouveaux projets ont été lancés fin 2016, tels que la fabrication additive ou encore l'internet des objets. De manière complémentaire, le programme industrie du futur répond lui à un double impératif : moderniser notre appareil productif et accompagner nos entreprises industrielles dans la transformation de leurs modèles d'affaires par le numérique, quel que soit leur secteur d'activité. Sa mise en œuvre s'appuie notamment sur des dispositifs d'accompagnement individuel des petites et moyennes entreprises industrielles, mis en place dans chaque région. A fin 2016, près de 3 400 entreprises en ont bénéficié. Des prêts sans garantie industrie du futur, distribués par Bpifrance, ont également été déployés afin de soutenir l'investissement des entreprises dans les technologies de l'industrie du futur : près de 2,2 Mds € de prêts sont actuellement en cours de distribution. L'effort de soutien aux projets de la Nouvelle France Industrielle sera poursuivi dans le cadre du 3ème volet du programme d'investissement d'avenir, avec près de 4,1 Mds€ consacrés à l'accompagnement de la transformation des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84322

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5111

Réponse publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2927